

Un OUTIL qui s'adapte

C'est en 2004 que la MRC a adopté son premier Plan de gestion des matières résiduelles. Il était alors basé sur les objectifs de la Politique québécoise de gestion des déchets solides de 1998-2008.

Les MRC ont l'obligation de réviser aux cinq ans ce document de planification. Le processus d'élaboration du second PGMR est donc en cours sur le territoire de la MRC de Memphrémagog et des priorités, comme la réduction à la source et la valorisation des matières organiques, ont déjà été ciblées.

L'atteinte des objectifs poursuivis par le PGMR demande une vaste mobilisation du milieu. Les actions relèvent autant du secteur municipal que des citoyens, industries, commerces et institutions du territoire. La participation et l'implication de tous ceux produisant des matières résiduelles sont donc requises.



POUR NOUS JOINDRE

MRC de Memphrémagog
455, rue MacDonald, bureau 200
Magog (Québec) J1X 1M2
Tél. : 819 843-9292 • Téléc. : 819 843-7295
www.mrcmemphremagog.com

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



Pour réduire
l'enfouissement



Un **OUTIL** de gestion et de planification

Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) constitue l'outil de planification de base des MRC et vise la réduction de l'enfouissement des matières résiduelles. Pour y parvenir, le document :

- Dresse le portrait de la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble du territoire de la MRC;
- Détermine les objectifs à atteindre;
- Intègre un plan d'action.

Les municipalités régionales de comté ont l'obligation de produire un Plan de gestion. Cette responsabilité leur a été attribuée par le gouvernement en vertu de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

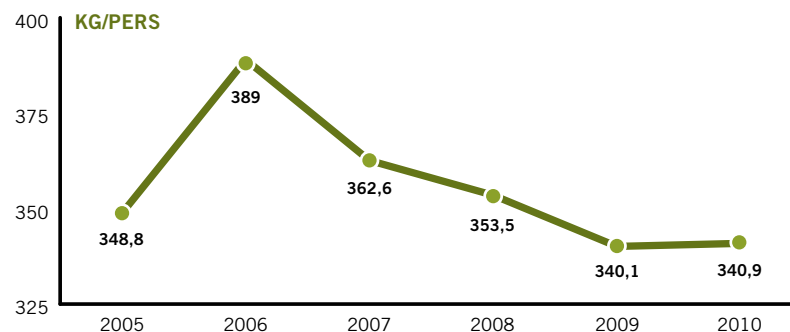
Les **OBJECTIFS** poursuivis par le PGMR

L'enfouissement doit être considéré comme la dernière alternative. Seuls les résidus ultimes, ceux pour lesquels aucun procédé de valorisation n'est disponible, devraient être enfouis dans un endroit conçu à cette fin.

Pour atteindre cet objectif, le PGMR mise sur le principe des 3RV, à savoir :

1. La réduction à la source
2. Le réemploi
3. Le recyclage
4. La valorisation

Évolution de la quantité de matières enfouies par le secteur résidentiel – MRC de Memphrémagog



Chaque citoyen a un **RÔLE** à jouer!

LA RÉDUCTION À LA SOURCE

La réduction à la source permet de réduire considérablement la quantité de déchets à traiter. Des gestes simples peuvent être posés pour y parvenir, par exemple :

- Écrire au recto et au verso d'une feuille;
- Apporter son lunch dans un contenant réutilisable;
- Acheter des produits contenant des matières recyclées;
- Favoriser l'utilisation de sacs réutilisables;
- Éviter les aliments emballés en portion individuelle;
- Privilégier des produits qui sont vendus dans des contenants à remplissage multiple;
- Remplacer les piles jetables par des piles rechargeables.

LE RÉEMPLOI

Certains des objets du quotidien peuvent être réutilisés à d'autres fins. Pour favoriser le réemploi des articles, certains comportements peuvent être adoptés, comme :

- Acheter des produits durables et facilement réparables;
- Donner les articles réutilisables à un organisme de bienfaisance ou une friperie;
- Faire une vente-débaras;
- Réutiliser les pots et les contenants pour le rangement;
- Réutiliser le papier d'emballage, les rubans et les boîtes à cadeaux;
- Donner le matériel informatique usagé à des écoles ou à des organismes de bienfaisance.

LE RECYCLAGE

Bien implanté dans les résidences, le recyclage fait maintenant partie des habitudes de vie de tous. Les matières destinées à la collecte sélective sont triées dans un centre de tri et distribuées auprès de fabricants qui les utilisent comme matières premières.

Pour assurer le bon fonctionnement de la filière de recyclage, il est important de placer dans le bac de recyclage seulement les matières acceptées.

L'utilisation de matières recyclées permet de réduire la consommation d'énergie et de ressources naturelles.

LA VALORISATION

La valorisation regroupe l'ensemble des actions permettant de limiter les matières résiduelles à traiter. Le compostage domestique en est un bel exemple puisqu'il évite le traitement des matières organiques par des programmes municipaux.

Pour faciliter les démarches de valorisation, la MRC de Memphrémagog met en ligne chaque année un bottin des services de récupération. Vous pouvez le consulter au www.mrcmemphremagog.com.